

La Gazette des Comores

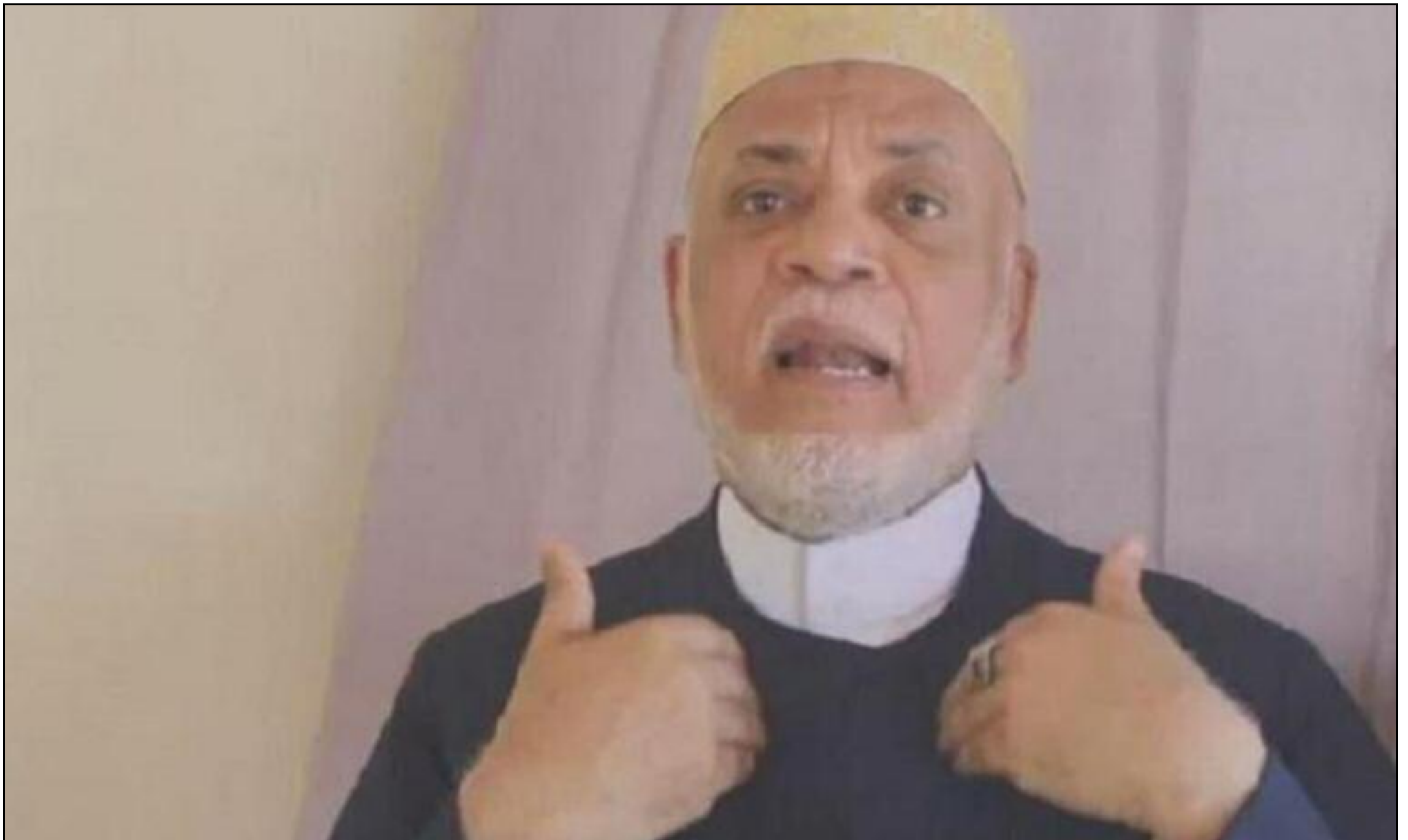
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3660 - Lundi 22 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE DE LA CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE

La cour a rejeté la mise en liberté de Sambhi



**Les Comores enregistrent
37 nouveaux cas**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juin 2020**

Lever du soleil:
06h 26mn
Coucher du soleil:
17h 51mn

Fadjr : 05h 13mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 06mn
Maghrib: 17h 54mn
Incha: 19h 08mn



MAIRIE DE MORONI

La liste Moroni Djidzima appelle à des élections dans les meilleurs délais

La liste Moroni Djidzima a tenu une conférence de presse samedi dernier pour informer l'opinion de l'envoi d'une lettre à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour tenir dans les meilleurs délais les élections à la mairie de Moroni.

Dans cette lettre Djidzima appelle les instances en charge des élections à organiser dans les meilleurs délais l'installation de la Mairie de Moroni vu que la précédente a été annulée par l'arrêt n°025/CS de la cour suprême, daté du 13 mai 2020. Djidzima déplore le climat de défiance qui s'est installé entre les listes en compétition et appelle tout un chacun à la retenue pour éviter toute déstabilisation de la capitale. « Ce n'est pas le moment d'avoir un vide à la mairie de Moroni », lance Faouzia Mahamoud Soidik.

Cette dernière estime qu'il est temps que les élections se fassent pour aller vers le développement tant attendu dans la capitale. « Nous avons écrit une lettre à la CENI avec copie au ministère en charge des élections, la Cour Suprême et le



Liste Djidzima devant la presse.

secrétariat général du gouvernement pour la tenue des élections. Mais depuis, on n'a pas eu de réponse », poursuit-elle.

Concernant les querelles qui opposent la liste Moroni Emergent et Moroni pour Tous, la liste Moroni Djidzima regrette qu'une telle situation se pérennise dans la capitale. Elle appelle ces derniers à l'apaisement et de ne penser qu'à l'intérêt général de la ville. « La liste Djidzima s'est dit ouverte à

toutes discussions tout en gardant son autonomie. Nous devons tous nous unir pour aller de l'avant ». Sur la lettre du premier président de la cour suprême à l'attention des maires, Djidzima déclare qu'elle n'a aucune incidence sur leur démarche car elle vise les maires déjà investis, ce qui n'est pas le cas de Moroni.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



BANQUE CENTRALE DES COMORES

DIFFUSION ET PUBLICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE RELATIF AU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE ET DE STABILITE FINANCIERE (P166193).

L'Union des Comores à travers le Ministère des Finances met en œuvre un projet de développement du secteur financier avec la participation de l'Unité de Gestion du Projet qui est rattaché à la Banque Centrale des Comores.

Dans le cadre de l'exécution du projet, il sera mis en œuvre des mesures et des actions afin que le projet soit conforme aux Normes Environnementales et Sociales (NES) à savoir (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et (ii) les Procédures de la Gestion de Main d'Œuvre.

i- Un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré, et définit les mesures et actions concrètes, les documents ou plans spécifiques, ainsi que le calendrier de réalisation y afférent. Ce PEES comprend

également le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

ii- Les procédures de la Gestion de Main d'Œuvre définissent brièvement les généralités sur l'utilisation de la main d'œuvre dans le cadre du projet, l'évaluation sur les principaux risques liés à la main d'œuvre, la santé et la sécurité au travail, les politiques et procédures.

Ces documents sont mis à la disposition du public, sur le site internet de la Banque Centrale : <http://www.banque-comores.km>

Ils seront aussi diffusés au public à travers le système d'information de la Banque Mondiale.

AFFAIRE DE LA CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE

La cour a rejeté la mise en liberté de Sambhi

L'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambhi doit attendre encore avant de comparaître en audience ou de bénéficier d'une liberté provisoire. Telle fut la décision de la chambre criminelle de la cour suprême qui a rejeté le pourvoi en cassation pour sa mise en liberté.

La chambre criminelle de la cour suprême a rejeté la demande de mise en liberté de l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambhi. Une décision qui ne semble pas être une surprise pour son avocat Me Ahamada Mahamoudou qui avait saisi la Section judiciaire de la Cour suprême pour contester le maintien en détention provisoire de l'ancien raïs. « Notre défense avait adressé



un pourvoi en cassation qui portait sur sa détention et la chambre criminelle de la Cour suprême l'a rejeté. C'est la décision rendue », regrette maître Ahamada Mahamoudou en montrant que « le président de la Cour a dit que le

moyen de cassation que nous avons invoqué qui est le dépassement du délai légal de la détention est inopérant car Sambhi est poursuivi par la loi sur la transparence des activités financières et économiques publiques ».

Etonné, l'avocat de l'ancien président Sambhi rappelle qu'au début des poursuites contre son client, le parquet n'avait pas visé cette loi. « Il faut rappeler que Sambhi est poursuivi depuis le 20 août 2018. Il a fallu attendre jusqu'au 11 février 2019 pour que celle-ci soit visée à travers le réquisitoire supplétif et pourtant en droit, ce réquisitoire supplétif est établi s'il apparaît des faits nouveaux », explique-t-il. M. Mahamoudou se dit habitué à ce genre de décision dans ce dossier et rappelle que dans cette même affaire, il y a deux poids et deux mesures du fait que « dans l'article 145 alinéa 2, des personnes inculpées dans ce dossier ont bénéficié des privilèges de se faire soigner à l'extérieur et de liberté conditionnelle ».

Pou rappel, l'ancien Président

Ahmed Abdallah Sambhi est placé en résidence surveillée depuis deux ans dans l'affaire de la citoyenneté économique. Il a comparu une fois devant le juge d'instruction après une audition devant la commission d'enquête parlementaire, et il est toujours en attente d'un procès. De l'avis de nombreux juristes, sa détention dans sa résidence de Voidjou est illégale car ayant dépassé les délais légaux (4 mois, renouvelable une fois). En attendant qu'un procès soit organisé pour statuer sur son sort, l'ancien raïs doit encore attendre avant de comparaître en audience et cela malgré un état de santé qui est jugé fragile selon ses médecins et sa famille.

A.O Yazid

Les Comores enregistrent 37 nouveaux cas

Du 19 au 20 juin dernier, le pays a enregistré en 24 heures 37 nouveaux cas de la Covid-19. Ce qui porte aujourd'hui le total cumulé à 247 cas et 5 décès. Face à cette flambée, le ministère de la santé appelle la population à la vigilance par le respect des mesures barrières.

Ces derniers jours, l'épidémie du Coronavirus continue de gagner du terrain dans le pays. Le bulletin du 19 au 20 juin fait état à 37 nouveaux cas liés à la Covid-19 pour un total de 247 cas. On compte 30 nouveaux guéris et 5 décès. Le ministère de la santé appelle la population à renforcer les mesures barrières pour arrêter la propagation du virus. « Nous exhortons la population au respect strict des mesures de prévention collectives et individuelles déjà en vigueur et à redoubler de vigilance », souligne, Loub Yakouti Athoumane, la

ministre de la santé.

Parmi ces nouveaux cas, 20 per-

sonnes de la Société Comorienne des Hydrocarbures à Moroni ont été

dépistés et 13 personnes sont déclarées positives à la Covid-19. Toutes,

contaminées par leur collègue rentré d'un voyage à Mohéli, suite à un dépistage au test rapide. Comme le protocole l'exige, le comité d'investigation et de veille a procédé à son enquête en faisant des prélèvements aux proches afin de stopper la chaîne de contamination. Bien que le nombre de guéris continue à s'améliorer, 159 guéris à ce jour, l'on observe un certain relâchement des mesures barrières. Certains disent que la maladie est inexistante et d'autres avancent qu'elle n'est pas contagieuse. Toutefois, de nombreux villages et villages n'ont pas baissé les bras contre cet ennemi invisible. Les associations continuent de se mobiliser pour mieux sensibiliser la population sur la pandémie.

Andjouza Abouheir



Centre Covid19 à Samba.

COVID-19-ANJOUAN

Le relâchement se fait sentir aussi à Anjouan

Le couvre-feu instauré dans le pays comme mesure barrière contre la propagation de la Covid-19, reste une réalité à Mutsamudu ville. Le week-end dernier, les éléments de la patrouille ont embarqué tous les cabris en vagabondage dans la capitale.

Cette information fortement relayée n'a donné lieu à aucune réaction. A Habomo, quartier du centre ville de Mutsamudu on a assisté à l'embarcation manu militari des chèvres en vagabondage. « Une sale nuit pour les chèvres de Habomo », souligne un confrère de Canal Anjouan. En admettant que la divagation des animaux n'est pas permise par la loi

mais nombreux déplorent le fait qu'on n'a pas communiqué sur cette opération.

« On devrait informer les propriétaires de ces animaux avant une telle opération. Sinon, il faut les convoquer pour payer l'amande. Dans le cas contraire, l'affaire serait assimilée à un vol », témoignent plusieurs témoins de la capitale anjouanaise. Houmed Msaidi a, à son tour proposé de «porter plainte contre les ramasseurs des cabris pour faire respecter la loi ».

Malgré le couvre-feu ravageur des chèvres, la Covid-19 tape fort à Anjouan. Aujourd'hui, l'île totalise 83 cas au total avec seulement un décès. Sur place, on constate un certain relâchement des mesures barrières.

La faute est à qui ? A tous, mais la responsabilité incomba d'abord aux autorités qui sensibilisent partiellement. Dans plusieurs zones où l'électricité est coupée, les moyens classiques de communication

n'existent presque pas, l'Etat devrait être présent. Pour rappel, ces derniers temps, le couvre-feu ne serait maintenu que dans les grandes villes de l'île.

Nabil Jaffar

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Union des Comores

Unité - Solidarité - Développement

Ministère des Finances et du Budget

Projet Comorsol

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)
Financement : Don IDA No V2170-KM

N° réf : KM-2020-05-BECHEWO2 / COM

N°2020/01/Comorsol/Log

Avis d'Appel d'Offres international

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) a sollicité un financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du projet Comorsol d'un montant de 30 millions de US\$, et dont les principaux objectifs sont (i) la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie de l'Union des Comores par une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), (ii) l'accompagnement du développement de la production photovoltaïque (PV) sur les 3 îles tout en garantissant la stabilité des systèmes électriques par l'installation de stockages d'énergie sous forme de batteries et la modernisation des réseaux de distribution, et (iii) la pérennisation des investissements via la mise en place d'un Plan de Protection des Revenus sur les 3 îles et d'un programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le GdC souhaite utiliser une partie du budget pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement auprès des utilisateurs »

2. Projet Comorsol invite par le présent Appel d'Offres International, qui est constitué de Huit (08) lots indivisibles, les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour les Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement auprès des utilisateurs). Ces équipements se présentent ainsi :

Lot 1 : Conception et mise en œuvre opérationnelle des évolutions de Becheyo(Systèmes d'Information Commercial, solution e-GEE v4) :

- (i) L'interface utilisateur web Becheyo
- (ii) L'intégration de douchettes code-barres
- (ii) Le perfectionnement des interfaces actuelles (Comptabilité et Prépaiement)

Lot 2 : Fourniture et mise en place d'une plateforme permettant l'intégration des compteurs à Prépaiement (de type STS) aux processus de gestion commerciale et technique Becheyo (SIC eGEE v4), dans le but de générer les tokens STS de vente et de maintenance depuis Becheyo:

- (i) La fourniture et la mise en œuvre d'une solution de génération des tokens STS
- (ii) L'intégration de STS aux processus de gestion commerciale et technique Becheyo, dans le but de générer les tokens STS de vente et de maintenance depuis Becheyo ;

Lot 3 : Digitalisation et communication des réclamations, factures et devis, avis de coupure et de délestage par SMS et/ou emails et/ou WhatsApp :

- (i) Digitalisation et envoi des réclamations, factures et devis, avis de coupure et de délestage par email
- (ii) Digitalisation et envoi des réclamations, factures et devis, avis de coupure et de délestage par WhatsApp
- (iii) Digitalisation et envoi des réclamations, factures et devis, avis de coupure et de délestage par sms
- (iv) Développement et intégration des web services Becheyo

Lot 4 : Fourniture et mise en place d'une plateforme d'échange (de type SOA) avec le Portail Client de l'ENTREPRISE, et les opérateurs télécoms et concessionnaires détenteurs d'un agrément par la Banque Centrale des Comores, dans le but de multiplier l'offre des solutions de consultation et de paiement mobiles aux clients

- (i) La mise en œuvre de la plateforme d'échange (de type SOA)
- (ii) La mise en œuvre du Portail Client et du paiement en ligne.

Lot 5 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle de l'entrepôt de données Business Intelligence, et des tableaux de bord de pilotage de la performance de l'Entreprise ;

Lot 6 : Fusion du SI Commercial Anjouan avec Becheyo(SIC e-GEE v4) et ses interfaces

Incluant une infrastructure serveur de type « Miroir » ou « Edge Computing » pour l'île d'Anjouan et l'île de Mohéli.

Lot 7 : Scission de la gestion des contrats Eau gérés par l'entreprise SONEDE des contrats d'électricité gérés par la SONELEC

Lot 8 : Maintien en Condition Opérationnelle de Becheyo(SIC e-GEE v4) et ses interfaces

Lot TRANSVERSE : Intégration technique transverse et compatibilité au SI de l'Entreprise dans sa globalité

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau des Projets(Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)/et ProjetComorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com

4. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de « **Cinquante mille francs (50 000 KMF) Francs comoriens ou son équivalent dans une monnaie librement convertible**».

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres : Fourniture de Biens, de la Banque.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à le **07 juillet 2020 à 10 heures 00 min**, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de soumission d'un montant de tous les Lots est de 27,900.00 euros.

7. Les offres doivent être valides durant une période de cent vingt (120) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le 07 juillet 2020 à 10 heures 30 min,Heure Local en Union des Comores dans le bureau des Projets(Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et ProjetComorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com

Lancé le 03 juin 2020